

COMMUNE D'ÉCUBLENS/VD

MUNICIPALITÉ



AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 4/2014

**Projet de création d'un giratoire sur la RC 76, route de la Pierre,
et d'une nouvelle route de desserte
de la zone industrielle des Larges Pièces
Demande de crédit d'étude complémentaire**

Séance de la commission ad hoc, le 4 mars 2014, à 20 h,
aux Esserts, salle de conférence

**Projet de création d'un giratoire sur la RC 76, route de la Pierre, et d'une nouvelle route de desserte de la zone industrielle des Larges Pièces
Demande de crédit d'étude complémentaire**

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

L'objet du présent préavis consiste en la demande d'un crédit d'étude permettant d'adapter le dossier de mise à l'enquête et de finaliser le dossier de soumission, relatif au projet de création d'un giratoire sur la route de la Pierre et d'une nouvelle route de desserte de la zone industrielle des Larges Pièces.

2. PROBLÉMATIQUE

La zone industrielle des Larges Pièces s'est fortement développée ces dernières décennies et le nombre de véhicules et de poids lourds circulant dans cette zone est de plus en plus important. Le carrefour de la route de la Pierre / chemin du Dévent est très dangereux pour de nombreuses raisons, notamment:

- peu ou pas de visibilité à la sortie du chemin du Dévent en raison de la courbure de la route de la Pierre;
- vitesse des véhicules légers sur la route de la Pierre;
- nombreux poids lourds entrant et sortant dans la zone industrielle.

Fort de ce constat, la Municipalité avait, dès 1984, étudié une sécurisation et une amélioration de l'accès à la zone industrielle via un giratoire sur la route de la Pierre et une nouvelle route industrielle. Pour des raisons financières, ce projet avait été abandonné en 1995.

Etant donné l'importance de la réalisation de ce projet en termes de sécurité, il est nécessaire de pouvoir rapidement améliorer l'accès à la zone industrielle des Larges Pièces. La Municipalité a donc mandaté, dès 2008, le service des travaux afin de poursuivre ce projet et de le réaliser d'ici la fin de la législature actuelle.

La future jonction autoroutière d'Ecublens entrainera inévitablement une augmentation du trafic sur la route de la Pierre. Le carrefour actuel au chemin du Dévent ne permet pas d'absorber ce trafic supplémentaire et, aux heures de pointe, l'accès à Ecublens ainsi qu'à la zone industrielle serait bloqué.

L'aménagement projeté de ce nouveau carrefour giratoire est situé sur la route de la Pierre à la hauteur de la route du Molard, sur un tronçon situé hors traversée de localité, actuellement limité à 60 km/h.

3. PROJET

Le projet retenu par la Municipalité consiste en la création simultanée d'une nouvelle route industrielle, reliée au futur giratoire. La position du nouveau carrefour et la réalisation de cette nouvelle route permettront d'améliorer les points suivants:

- sécurisation de l'accès à la zone industrielle;
- amélioration de l'accessibilité à l'ensemble des parcelles;
- amélioration de la sécurité pour la mobilité douce: passages piétons pour traverser la route cantonale, trottoir d'une largeur de 2 m. desservant l'ensemble de la zone, bandes cyclables sur la nouvelle route, accès en vélos au chemin de Prévenoge, en lien avec les cheminements futurs pour les vélos de la future jonction autoroutière d'Ecublens;
- amélioration de l'offre en transports publics et création de deux arrêts de bus;
- amélioration de l'éclairage public;
- accès garanti à la route industrielle et transit sur la route cantonale assuré avec l'évolution du trafic prévue, liée à la future jonction autoroutière d'Ecublens.

Le chemin du Dévent sera mis à sens unique dans sa première partie en provenance de la route de la Pierre. Il deviendra donc plus agréable pour la mobilité douce.

A ce stade, l'étude de l'avant-projet est finalisée et alors que le projet définitif et de mise à l'enquête, de même que le dossier de soumissions est actuellement en cours.

4. CRÉDIT D'ÉTUDE

Un appel d'offres marché public a été réalisé pour les choix du bureau d'ingénieurs et du bureau de géomètres. Les études d'avant-projet ont été réalisées, dès 2011, sur la base de l'autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'études (préavis n° 15/2011) pour un montant total inférieur à Fr. 50'000.--. Les adjudications ont fait l'objet d'une communication municipale.

Suite à l'examen préalable auprès des services de l'Etat de Vaud, un certain nombre de demandes de modifications entraîne une adaptation importante du projet et, par conséquent, des honoraires complémentaires.

Les mandats d'études initialement prévus étant inférieurs à Fr. 50'000.--, la Municipalité les a adjugés par le biais de l'autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude prévue dans le préavis de début de législature n° 15/2011.

Le montant de l'engagement total étant désormais supérieur à la limite des Fr. 50'000.--, suite aux nouvelles exigences de l'Etat, la Municipalité, par le dépôt du présent préavis, sollicite l'accord du Conseil communal pour un crédit d'étude complémentaire, afin de

pouvoir finaliser le projet de soumission et adapter le dossier de mise à l'enquête selon les remarques de l'Etat de Vaud.

Pour information, ce projet est actuellement devisé à Fr. 2'800'000.--, hors frais d'emprises. Un cofinancement a été négocié avec l'Etat de Vaud et Migros Vaud qui participeront à hauteur de Fr. 500'000.-- chacun.

Le budget estimatif du crédit complémentaire nécessaire aux études se présente comme suit:

Montants déjà adjugés selon le préavis n° 15/2011, arrondi à, TTC		Fr. 50'000.00
Montants complémentaires, TTC		Fr. 40'700.00
<i>Modifications du projet selon les remarques de l'Etat de Vaud</i>	<i>Fr. 15'500.00</i>	
<i>Projet de soumission</i>	<i>Fr. 19'000.00</i>	
<i>Frais de reprographie</i>	<i>Fr. 1'200.00</i>	
<i>Frais de mise à l'enquête, divers et taxes</i>	<i>Fr. 5'000.00</i>	
<u>Total du crédit d'étude demandé TTC</u>		<u>Fr. 90'700.00</u>

5. FINANCEMENT

Ce crédit d'étude de **Fr. 90'700.--** sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il fera partie intégrante du montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement de la comptabilité des communes.

En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, ce montant sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 4/2014;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le crédit d'étude complémentaire du projet de création d'un giratoire sur la RC 76, route de la Pierre, ainsi que d'une nouvelle route de desserte de la zone industrielle des Larges Pièces;
2. d'accorder un crédit d'étude **Fr 90'700.--** (nonante mille sept cents francs) à la Municipalité d'Ecublens pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.109 « Carrefour Larges Pièces et route industrielle ».

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 février 2104.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin P. Besson

Annexe : - plan de situation du projet

Délégués municipaux à convoquer:

- Par la commission ad hoc: M. Christian Maeder, section des travaux
- Par la commission des finances: M. Pierre Kaelin, section des finances

Ecublens/VD, le 18 février 2014

CM/MM/ea